



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 80
Nombre de votants : 88

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Jean-Noël PEDEUROUR (suppléant de Mme Bénédicte ALCETEGARAY), David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Marc CAUHAPE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Héléne MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Didier REY), Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, Anthony BERBEL, Emmanuel HANON (pouvoir à M. Marc CAUHAPE), Jacqueline LACLAU-PECHINE (pouvoir à M. Patrick PEYRE-POUTOU), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Patrice LAURENT), Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Bernadette PRADA (pouvoir à M. Dominique LALANNE), René LACABE, Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrice LAURENT.

**RAPPORT N° 16 : ADOPTION DU PLH APRES AVIS DU COMITE REGIONAL DE
L'HABITAT**

Rapporteur : M. Philippe GARCIA

Lors de la séance du 21 mars 2016, le projet de PLH a été arrêté après avis favorable des communes de l'intercommunalité.

Le projet a été transmis au comité régional de l'habitat qui, lors de son examen du 13 septembre 2016, y a émis un avis favorable sans réserves à l'unanimité de ses membres.

Il appartient maintenant au conseil communautaire de clôturer la procédure d'approbation du PLH.

Le PLH constitue le volet Habitat du projet de territoire.

L'intercommunalité est nouvelle. Elle doit, en prenant en compte l'histoire et la situation de chacune des communes la composant, travailler un projet en commun. L'habitat est un des sujets majeurs autour duquel se dessine actuellement l'intercommunalité en partenariat avec les communes qui la composent, notamment Orthez et Mourenx qui ont un rôle de centralité au bénéfice de l'ensemble des habitants, mais aussi avec les bourgs centres et les communes rurales de notre intercommunalité.

La démarche d'élaboration du nouveau PLH 2016-2021 a fait l'objet de nombreuses réunions partenariales associant à la fois les élus locaux, les services de l'Etat, le Département, les acteurs publics/privés de l'habitat.

Cette démarche a permis de bâtir un projet où attractivité (pour les habitants actuels et à venir), solidarité (envers les petites et grandes communes, envers les plus jeunes comme les plus anciens ou les plus défavorisés), durabilité (transition énergétique à prendre en compte) constituent les objectifs à atteindre.

Il s'agit là :

- d'assurer la cohésion du territoire dans une perspective de développement durable avec des objectifs de production de logements plus économes en ressources environnementales, intégrant une volonté de reconquête des logements vacants et le souci d'optimiser les ressources foncières,
- d'améliorer l'attractivité résidentielle du territoire en réalisant de nouveaux projets d'habitat social contribuant à un développement équilibré du territoire,
- de requalifier le parc social existant,
- de mieux répondre aux besoins des personnes en difficultés sociales et économiques,
- d'animer, d'évaluer et de réajuster le cas échéant pour plus d'efficacité la politique publique tout au long de la mise en œuvre du PLH.

Au vu de l'avis favorable du comité régional de l'habitat, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 87 voix pour et 1 voix contre, décide :

- **d'adopter** le programme local de l'habitat annexé à la présente délibération (programme d'actions, objectifs territorialisés et documents annexes),
- **d'autoriser** son Président à mener toutes les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/12/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/12/2016